

# Le Bonnet Rouge

## Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITE

14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>). — Téléph. CENTRAL 80-82

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

### EN ITALIE

## Les Socialistes et la Paix

A la suite de M. Jean Carrère, correspondant romain du Temps, que l'on autorisa enfin, il y a quelques semaines, à informer le public français de cet état d'esprit d'une partie de nos alliés italiens, nous avons pu dire brièvement ce que nous lisions, chaque jour, dans les grands quotidiens catholiques du royaume.

Nous avons, à la suite du Temps, signalé cet état d'esprit, car il faut que les Français n'ignorent rien de ce qui se passe chez leurs Alliés.

Dans la même pensée, nous voudrions aujourd'hui signaler, à la suite du Journal des Débats (lettre de Rome, 4 décembre), des manifestations analogues, mais qui sont le fait des socialistes.

Comme les catholiques italiens, les socialistes ont toujours été, et les Débats le rappellent à propos, les adversaires de la guerre. Ils s'opposaient à la guerre, quand il s'agissait de l'expédition de Tripolitaine. Leur opposition redoubla, quand ce fut sur l'Europe que s'abattit le fléau. Ils bataillèrent pour le maintien de la neutralité italienne. Vaincus, ils n'ont pas été persuadés. Cette guerre...

Par des chemins fort différents, ils arrivent au même point que les catholiques. Mais ils ne se contentent pas, comme les cléricaux, de publier des articles ou de tenir des réunions. Ils viennent de prendre une initiative moins ordinaire, celle-là même que signale le Journal des Débats.

Les députés socialistes italiens (ils sont une quarantaine), ont soumis à leur gouvernement une motion.

Cette motion, nous n'en publierons pas le texte : si le gouvernement italien a laissé les journaux du royaume la reproduire et la discuter, pareille liberté ne fut pas accordée aux Débats, dont l'exemple nous sert de leçon et guide nos pas.

Notre confrère a pu seulement faire remarquer (et cette remarque n'est pas dépourvue d'inlérité), que « c'est la première fois, depuis 1914, que se produit, dans un Parlement, une motion formulée en faveur de la paix ». Les Débats notent aussi que « la motion actuelle ne fait que confirmer l'attitude du groupe (socialiste), à la Conférence de Zurich, où il a tenu une place prépondérante... »

Le Journal des Débats, que la prudence nous commande de suivre pas à pas, dit aussi :

« La seule nouveauté réside dans le fait que la motion ait pu être publiée. Elle était attendue depuis les récentes réunions socialistes de Bologne et de Rome, dont la Censure avait interdit le compte rendu.

« Enfin, s'écrie l'Avanti (organe du parti socialiste) nous pouvons donc discuter ! »

« Un journal, poursuivait les Débats, a annoncé en effet que, par respect pour la liberté parlementaire, le gouvernement accepterait la discussion... »

Georges CLAIRES.

### LA CRISE ANGLAISE

## M. Asquith démissionnera-t-il ?

Londres, 5 décembre. — Le Daily Chronicle annonce qu'hier soir, une rumeur persistante laissait prévoir que M. Asquith démissionnerait aujourd'hui, car s'il est partisan d'un conseil supérieur de la guerre restreint, il est d'avis qu'il doit en être le président. Sir Edward Grey et la plupart des collègues de M. Asquith approuveraient cette attitude.

Les négociations continuent, mais pour le moment il est possible que soit M. Asquith, soit MM. Lloyd George, Bonar Law et les membres unionistes du cabinet démissionnent.

Le correspondant parlementaire du journal croit savoir que le gouvernement a l'intention d'étendre la nationalisation des mines, limitée actuellement à la région méridionale du Pays de Galles, à toute l'industrie minière anglaise. Lord Milner serait nommé contrôleur de la répartition du charbon.

RIEN A SIGNALER...  
Londres, 5 décembre. — Le Times écrit : La crise ministérielle est exactement aujourd'hui au même point qu'hier. A part la courte déclaration faite à la Chambre des Communes par le premier ministre, et dans laquelle il confirme son communiqué de di-

manche soir, il n'y a pas eu de changement bien défini dans la situation.

### UN COMITE DE GUERRE ?

Londres, 5 décembre. — Les Daily News déclarent qu'il n'est pas encore certain que sir Edward Carson fasse partie du nouveau Cabinet, mais que la création d'un comité de guerre composé de MM. Asquith, Lloyd George et Bonar Law est probable.

### « JUSQU'AU BOUT ! »

Londres, 5 décembre. — La crise reste stationnaire. On fait circuler dans la presse et dans l'opinion les bruits les plus sensationnels et les plus contradictoires. Un fait demeure certain : ainsi que M. Asquith l'a dit lui-même hier à la Chambre, il n'y aura aucun changement essentiel dans l'orientation de la politique extérieure. Rien ne peut modifier la détermination de l'opinion anglaise, laquelle est décidée plus que jamais, à poursuivre la guerre à outrance. — (Radio.)

### Qué coquin de temps !

#### IL NEIGE A MARSEILLE

Marseille, 5 décembre. — Depuis ce matin, une violente tempête de vent glacial et de neige fondue sévit dans la région.

Au large, la mer est complètement démontée et, dans les bassins nord de la Joliette, les vagues déferlent par dessus la grande jetée.

En certains endroits des quais, les travaux de manutention des marchandises sont arrêtés.

Par suite de ce mauvais temps, qui rend la navigation très difficile, il n'y a eu ce matin aucune entrée et aucune sortie de navires. — (Havns.)

## Les Désenchantés

Qu'elles viennent de Grèce ou de Roumanie, d'Athènes ou de Jassy, les dépêches, pour rares qu'elles soient, n'ont jamais présenté tant d'intérêt.

Nous voici en plein dans le chaos balkanique. L'opinion, un peu déçotée, s'habitue à naviguer sur cette mer déchaînée. Pourtant, on trouve — et vous pensez bien que notre optimisme contumace s'en effraye — de mauvais esprits pour trouver que tout ne va pas pour le mieux dans la plus accueillante des péninsules.

Que se passe-t-il en Orient ou à l'intervention de la Roumanie, préparée comme on en a pu juger par le résultat, fut, pour la presse de M. Brand, l'occasion de divagations triomphales ? demande M. Clemenceau. Je n'ai pas le droit de vous l'exposer, car je n'ai pas le droit de vous l'exposer, car je n'ai pas le droit de vous l'exposer, car je n'ai pas le droit de vous l'exposer...

Vous êtes docteur, M. Clemenceau, et c'est sans doute à ce titre qu'après avoir tâché le pouls à l'opinion, vous prononcez ce clair et définitif diagnostic.

Nous n'en sommes plus, pourtant, à nous étonner de voir que la liberté de la louange n'a subi aucune atteinte, malgré vingt-huit mois de guerre. Il est toujours permis d'appeler un homme un grand homme, pourvu qu'il soit ministre, et de lui trouver toutes les qualités qu'un cerveau imaginaire peut prêter à son prochain.

Et vous voudriez qu'on confronte la louange et la critique ? Qu'on publie peut-être aussi, en face de nos textes officiels, les textes, officiels aussi, des puissances ennemies ? Quand tout va si bien, quand nous n'avons qu'à nous louer d'un régime qui nous a permis de supporter si joyeusement et sans impatience les plus rudes épreuves ?

Comme je comprends qu'on vous fasse subir le « torpillage de la censure », dont quelques-uns ont encore la candeur de se plaindre...

Car M. Clemenceau a toutes les audaces. Croiriez-vous qu'il s'étonne de ce qu'on l'ait empêché de reproduire les informations de M. Zimmermann au Reichstag, sur les affaires grecques ?

Ce n'est pas, écrit-il judicieusement, dans la crainte de les révéler aux Allemands. Qu'on nous dise donc comment il peut être de notre intérêt de les ignorer.

M. Clemenceau a décidément beaucoup trop d'esprit. En temps de guerre, c'est un luxe fâcheux. Ce n'est pas pour rien qu'on étouffe les lumières. Il est entendu que c'est le régime du boisseau : dommage seulement que ce ne soit pas celui du boisseau de pommes de terre...

Les résultats, on les voit : une opinion fébrile, inquiète souvent à tort, sur laquelle les canards les plus monstrueux, nés dans de loeuhes officines, ont toujours prise, un désenchantement.

Le mal trouvé, il ne serait pas difficile d'indiquer le remède. Ce n'est peut-être pas le bon qu'on veut administrer à nos malades.

Jean GOLDSKY.

## Quelques Clartés

### Peut-on dire que... ?

La Douma s'est réunie le 14 novembre et a tenu trois séances. Le 21 novembre, le président du conseil, M. de Stürmer, était démissionné et le tsar lui donna comme remplaçant M. Trepoff, ministre des communications, tandis qu'il chargeait M. Nebogotof de la gérance, ailleurs on dit l'intérim, des affaires étrangères.

Que s'était-il passé ? Jamais encore la censure n'avait été plus raide. Les journaux qui rendaient compte des séances du Parlement ont des pages entièrement blanches. Et c'est par bribes qu'on est parvenu à reconstituer quelques traits du débat.

On sait aujourd'hui de source sûre que les griefs lancés contre le gouvernement par les orateurs du bloc progressiste n'ont pas visé uniquement, ni même surtout la politique intérieure, bien qu'il y eût à cet égard beaucoup à dire. M. de Stürmer, comme son prédécesseur, M. Gorémynka, s'étant appliqué à paralyser toute initiative privée et à gêner l'action des Conseils municipaux des villes et des 23 provinces des provinces.

novembre, tandis que le gouvernement avait décidé de ne plus assister au débat et qu'on parlait de dissoudre la Douma, les ministres de la guerre et de la marine firent tout à coup leur entrée au palais de Tauride. Le général Chuvaïef, en son nom et au nom de son collègue l'amiral Gregorovitch, prit la parole et dit en substance : « La guerre doit être conduite jusqu'à la victoire et la défense nationale exige le travail commun du gouvernement et de la Douma. »

(Du Journal de Genève.)

### LA GUERRE

## M. Venizelos dénonce

### LE GOUVERNEMENT D'ATHÈNES

#### « qui ne représente que la volonté royale »

### LES TROUPES FRANCO-SERBES PROGRESSENT

#### Attaques allemandes au sud de Loos

## Communiqués

### 85<sup>e</sup> JOUR DE LA GUERRE

#### COMMUNIQUE FRANÇAIS

5 décembre, 15 heures.

Nuit calme sur l'ensemble du front.

Dans la journée du 4, le sous-lieutenant Nungesser a successivement abattu sur le front de la Somme deux avions allemands : le premier à midi 45, le second à 43 h. 5. L'un des appareils s'est écrasé sur le sol à 300 mètres à l'ouest de Nurlu. L'autre est tombé en flammes dans le bois de Valluart (est de Léchelle).

Ces deux victoires portent à 20 le nombre des avions ennemis abattus jusqu'à ce jour par le sous-lieutenant Nungesser.

#### Communiqué d'Orient

A l'est de la Gerna, les Serbes poursuivent leur succès du 3 décembre, sont arrivés aux abords de Staravina. Toutes les contre-attaques de l'ennemi ont été repoussées avec des pertes sanglantes pour lui. Dans les journées du 3 et du 4 décembre, nos alliés ont capturé 5 canons et 3 obusiers.

Au nord de Paralovo, les troupes franco-serbes ont également progressé.

#### COMMUNIQUE BRITANNIQUE

L'ennemi a tenté, à la suite d'un violent bombardement d'effectuer un coup de main avec de gros effectifs au sud de Loos. Il a complètement échoué.

Partout ailleurs, rien à signaler.

#### L'autre Grèce

Salonique, 5 décembre. — Le gouvernement provisoire a remis, hier, la déclaration suivante aux conseils des puissances alliées :

« Le gouvernement provisoire, indigné de l'attentat commis à Athènes par les troupes royales contre le détachement des forces alliées, adresse aux puissances protectrices et amies de la nation hellénique, l'expression émue de sa sympathie et dénonce comme seul coupable de l'agression, le gouvernement d'Athènes, qui, ne représentant, de son propre aveu, que la volonté royale, ne saurait nullement engager la responsabilité du peuple grec, dont la liberté d'action, voire de penser, est momentanément tenue en échec par l'odieuse régime de violence et de terreur. »

Signé : VENIZELOS.

#### «... Si on avait laissé les mains libres à Sarraïl »

Londres, 4 décembre. — M. Lynch a souligné de nouveau aux Communes la question de la Grèce, disant que les affaires allaient, de ce côté, de mal en pis. « Le gouvernement a manqué à la fois d'une vision nette des choses, et de la puissance de décision que réclamait la situation. Si on avait laissé, il y a quelque temps, les mains libres au général Sarraïl, il aurait pu aisément résoudre le problème, et nous aurions en la Grèce à nos côtés. »

M. Dillon, le leader irlandais, prenant ensuite la parole, déclara que de sérieuses

erreurs ont été commises, en ce qui regarde la Grèce. M. Ellis Griffith s'est plaint de l'absence de Lord Robert Cecil qui a cependant été prévenu que la question de la Grèce devait être soulevée à cette séance. — (Agence Radia.)

#### Des aviateurs bombardent Bucarest

Rome, 5 décembre. — Le Secolo apprend de Bucarest que les aviateurs allemands ont lancé 80 bombes sur le palais royal où ils supposaient que la reine Marie se trouvait.

Le Pape a envoyé à la reine de Roumanie un télégramme la félicitant d'avoir échappé à ce danger. L'adversaire dit que ce télégramme constitue une réprobation formelle du banditisme allemand qui provoque l'indignation du monde civilisé.

Le Vindicator souligne l'importance de cette manifestation venant de la haute force morale que représente le Pape. Malgré tout, les aviateurs ennemis bombardent Bucarest chaque jour, pendant cinq heures.

#### Les Allemands auront du Pétrole

Londres, 5 décembre. — Du Times : Si les informations allemandes sont fondées, la bataille livrée devant Bucarest aurait tourné en faveur de nos ennemis, dans les mains desquels se trouve maintenant la plus grande partie de la ligne de l'Argès que nos alliés avaient essayé de défendre.

Le succès des troupes russo-roumaines au sud-ouest de la capitale n'ont pu être maintenus, par suite des gros renforts reçus par les Allemands et les Autrichiens. La conséquence de la prise de Tirgovista est que les Allemands ont maintenant accès dans un des centres des riches gisements pétroliers de la Roumanie. La majorité des exploitations de pétrole se trouve, en effet, dans une vallée voisine, à l'est.

#### LIRE JEUDI prochain

NOTRE PAGE SUR

#### VERHAEREN

CEUX QUI S'EN VONT

#### Le Dernier des Mousquetaires

Rouzier-Dorcières est mort à Gap, à l'hôpital Saint-Joseph, où il avait été évacué, après avoir été soigné quelque temps à l'hôpital Saint-Louis, de Paris. Cette mort causera une indélébile émotion aux nombreux amis que Rouzier-Dorcières comptait aussi bien sur le front qu'à l'arrière. Dégagé de toute obligation militaire, Rouzier-Dorcières, oblique souffrant d'une affection cardiaque, prit du service. Il s'engagea dans l'aviation aux côtés de son ami Védrières et de Deppo de Casa-Massini. Une assaut qu'il fit à 3.000 mètres, détermina chez lui une hémorragie. Il ne s'en est pas relevé. Avec lui disparaît le dernier des Mousquetaires. Méridional, causeur spirituel, Rouzier-Dorcières avait le cœur aussi haut que le verbe. C'était un boulevardier dans le bon sens du mot. Pendant des années, il a tenu sa place au Café Napoléon et au Café Cardinal, ou chaque mois, avant la guerre, se réunissait autour de lui, en un déjeuner familier qui portait son nom, une pléiade d'hommes ardents, généreux,

prompts à s'enthousiasmer pour les belles et nobles causes. Combien en reste-t-il aujourd'hui ? Ou sont-ils ? Que sont-ils devenus ? Partis aux armées, beaucoup sont tombés face à l'ennemi, le sourire sur les lèvres et en blaguant cet idéal auquel ils faisaient le sacrifice de leur vie. Ces « blagueurs » étaient des idéalistes qui se méconnaissent eux-mêmes et qui se sont, tout à coup, retrouvés dans le grand drame où, éveltes du boulevard, ils ont joué avec perfection les petits rôles de rôles qu'on leur abandonnait.

Que de duels retentissants à dirigés Rouzier-Dorcières. Il en était, je crois, quand la guerre a éclaté, à sa cent-trente-deuxième direction de combats ! Le voilà qui s'en va pour son dernier voyage. Il est repassé dans la tombe familiale, du petit cimetière de Gap. C'est toute une époque qui disparaît avec lui. — Jacques LANDAU.

#### Conseil des ministres

Le conseil des ministres, réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire et diplomatique.

#### LES NOUVELLES VISITES

## Malades et Maladies

### De la bronchite à l'embusconanie

Beaucoup de lecteurs du Bonnet Rouge m'ont écrit, depuis le dépôt du projet de loi sur les nouvelles visites, pour me demander de leur donner des précisions sur l'intérêt militaire des réceptions éventuelles.

Je l'aurais fait volontiers plus tôt si j'avais pensé qu'il était nécessaire ou possible d'apporter quelque chose de nouveau au débat.

À la vérité, on a fait depuis longtemps dans la presse et dans les commissions parlementaires le tour de la question. Ici même, nous avons dit souvent que la politique des « fonds de tiroirs » est la plus désastreuse qui soit et qu'il est, pour les puissances de l'Entente dont les intérêts sont plus que jamais solidaires, des méthodes de recrutement autrement efficaces.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les raisons d'ordre moral données par le ministre de la Guerre dans son exposé des motifs. Je ne veux voir, pour mon compte, que la valeur pratique des nouvelles visites que réformés et exemptés de toutes catégories vont être appelés à passer.

Les amendements sont multipliés ces derniers jours. Je veux en noter deux qui ont une importance particulière.

L'un de M. Bachimont, député de l'Aube, est ainsi conçu :

Les réformés n° 2 pour bronchite chronique spécifique ou appellations analogues seront dispensés de toute nouvelle visite.

M. Bachimont est médecin. Une note, qui a fait le tour de la presse, rappelle fort à propos que les hommes atteints d'une affection de la nature de celle que prévoit l'amendement, même s'ils paraissent avoir recouvré la santé, n'en restent pas moins très vulnérables ; en recrutant parmi eux on alourdirait simplement la machine militaire d'un nombre considérable d'invalides et de malades.

L'autre amendement est de M. Félix Gaboret, député de Seine-et-Marne. Il est conçu dans le même sens : Tous les exemptés ou réformés pour tuberculose à la suite d'un examen bactériologique, radioscopique ou radiographique sont dispensés d'une nouvelle visite.

Il est à souhaiter non pour la sauvegarde individuelle des malades — la question peut paraître secondaire — mais dans l'intérêt de notre organisme militaire, que ces deux amendements soient votés.

Ce serait folie d'encombrer nos unités de malades, et si l'on veut admettre qu'on remplacerait par des hommes d'une santé suspecte, des auxiliaires dont le changement de service permettrait ainsi de réexaminer au front des hommes du service armé, il faut s'attendre à une augmentation sensible de la proportion des malades à l'armée, c'est-à-dire à l'encombrement de nos hôpitaux militaires, où, certains jours, il n'y a pas trop de place pour les blessés.

Mais si l'on applique sérieusement les amendements de MM. Bachimont et Gaboret, serait-il bien utile de faire passer de nouvelles visites ? Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, mais je sais, c'est d'ailleurs de notoriété publique que le cas de réforme pour bronchite spécifique ou tuberculose sont de beaucoup les plus nombreux. Ce sont en tout cas ceux qui font croire à l'embuscade, quand on croise, dans la rue, un monsieur possédant tous ses membres et des cheveux de teinte aubaine. Il est de ces blessures profondes qui échappent à l'œil du passant, bien qu'elles soient mortelles.

Les mesures proposées par le gouvernement pour remédier à la crise, trop réelle, des effectifs, ne paraissent pas du tout optimistes. En revanche, elles favorisent la contagion de cette maladie ridicule et dangereuse : l'embusconanie.

D'ailleurs, si l'on tient absolument à trouver des embusqués, voire même à les faire chercher, ce n'est pas dans le civil qu'il faut les chercher ; c'est dans le militaire.

#### Général N.

P. S. — Mes lecteurs ne s'étonneront pas que je m'abstienne de tout commentaire sur les événements de Grèce ou de Roumanie. D'une part, les dépêches sont plus soigneusement filtrées que jamais. D'autre part, les commentaires ne sont utiles qu'à condition d'être faits de l'arrière. C'est une camelote que nous ne devons pas lire.

Si le lecteur y tient, il ne la trouvera pas si facile. — Général N.

## La Ligue pour la Paix

### Des amis de la France

Il s'est constituée, ces temps derniers, New-York, une Ligue pour la Paix, dont les premières manifestations ont été commentées par toute la Presse anglaise, et dont il a même déjà été question à la Chambre des Communes.

À la suite d'une question posée à la Chambre des Communes par le député King, lord Robert Cecil a fait les déclarations suivantes :

« En réponse à un télégramme de la Ligue pour la Paix, lord Grey a envoyé une dépêche dans laquelle il disait qu'après les déclarations publiques faites par lui, la Ligue ne pouvait pas ignorer qu'il désirait sincèrement voir se former une Ligue des Nations pour assurer et rendre effective la paix du monde dans l'avenir. Il a ajouté qu'il considérait ces ligues comme la meilleure, sinon la seule perspective de maintenir les traités et de préserver le monde des guerres futures. Suivant les rapports reçus, quelques-uns des discours qui furent prononcés n'étaient pas conformes aux vues déclarées de la Ligue. »

Et comme sir William Byles demandait :

« Le Chancelier allemand accepte-t-il les mêmes vues ? »

Lord Robert Cecil répondit :

« Je n'en sais rien et cela m'est égal. »

Cette Ligue pour la Paix a son siège à New-York.

#### LA NOTE A PAYER

## Des Impôts nouveaux

### Il faut de l'argent. Mais il ne semble pas qu'on soit décidé à en chercher où il y en a. — Serait-ce toujours les mêmes ?..

Le Bonnet Rouge annonçait hier que la commission de législation fiscale de la Chambre, consultée sur les nouveaux impôts proposés par la commission du budget, avait refusé de suivre celle-ci.

La commission de législation fiscale demande seulement l'aggravation de l'impôt complémentaire sur le revenu porté à 10/0 au lieu de 5/0 demandés par la commission du budget.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner quels sont les diverses propositions formulées par cette commission. Elle envisage la création de quatre impôts nouveaux : pas un de moins. La liste en est, sinon définitive, du moins assez ébauchée pour mériter l'attention. La voici :

- 1° Modifications aux articles 9, 14 et 15 de la loi du 15 juillet 1914 concernant l'impôt général sur le revenu ;
- 2° Doublement de plusieurs taxes assimilées ;
- 3° Modification de l'assiette de la taxe représentative des frais de surveillance des fabriques de margarine et d'oléomargarine ;
- 4° Taxe sur les chiens ;
- 5° Droit de mutation sur les navires et bateaux ;
- 6° Majoration du taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ;
- 7° Taxe sur les spécialités pharmaceutiques ;
- 8° Relevement des droits sur les boissons ;
- 9° Taxe sur les eaux minérales ;
- 10° Taxe sur les spécialités pharmaceutiques ;
- 11° Droit de consommation sur les denrées coloniales ;
- 12° Augmentation du droit sur les sucres ;
- 13° Taxe sur les spécialités pharmaceutiques ;
- 14° Relevement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques.

La taxe de l'impôt sur le revenu fixée à 20/0 est proposée à 5/0. La base d'exem-

Numéro sans  
l'usage fait  
l'année 1916

A



# Aux Écoutes

## La Mort de Dalleré

On vient de me communiquer le numéro d'Excelsior du 19 novembre, qui contient, sous ce titre : « La mort d'un héros », quelques lignes consacrées à mon vieil ami Maurice Dalleré.

Il est toujours pénible de troubler le repos des morts. Pourtant, je ne puis me résigner à laisser passer, sans élever une courte protestation, ces lignes sèches par où l'Inconnu et qui, si elles n'étaient pas en partie réelles, montreraient Dalleré sous un aspect qu'il n'eût jamais.

Certes, il fut un héros. Mais non pas un héros dans le sens étroit et quasi-militaire que l'on donne à ce mot depuis que la guerre et des gouvernements, aidés en cela par une Censure regrettable, ont permis à la masse de se mouvoir, guidée par des sentiments pour la plupart superficiels, et le plus souvent sans grandeur.

Dalleré était socialiste. Pendant les deux années qu'il vécut sur le front, il se rendit grand à nos yeux, plus cher à notre mémoire, est précisément d'avoir su conserver intacts, malgré l'horreur des batailles auxquelles il dut prendre part, malgré les humiliations qu'il dut subir, son idéal, son sens de justice et d'égalité, et sa foi en des hommes meilleurs.

Tout cela, je l'ai déjà dit ailleurs, comme j'ai dit aussi que nous trouvions une autre preuve de ce même héroïsme dans l'énergie dont il sut faire preuve pendant cette lutte ininterrompue et plus douloureuse d'une âme que toutes autres, entre ses idées d'homme libre et ses actes de soldat résigné.

Sans doute croyait-il à la victoire.

Qu'il eût raison, c'est lorsqu'il dit que le souvenir du sous-lieutenant Le Gris — pourquoi ne pas le nommer ? — tombé devant Fleury en juin, lançant le cerveau de Dalleré et qui est un peu pour lui un compagnon d'armes qu'il s'efforçait d'imprimer au-dessus de la place de l'ennemi.

Bien qu'il me déplaise d'insister, il me faut encore rectifier une dernière erreur qui — l'Inconnu — n'y avait certainement pas songé — pour certains esprits simples, rendait énigmatique la mort de notre pauvre ami.

Dalleré n'est pas reparti pour Verdun vingt-quatre heures plus tôt ! C'est son arrivée à Paris qui a été précédée de vingt-quatre heures la date primitivement fixée, et il n'a rejoint son régiment qu'après avoir passé indolamment, au milieu des siens, un congé court.

Les personnes qui traitent d'un petit tour dans certain coin du département du Tarn-et-Garonne auraient la douce surprise de se voir transporter au sein des Indes mystérieuses.

En effet, dans les champs, les bouffis ont été remplacés par la charrie par les éléphants du cirque Binder.

Ces braves bêtes sont d'une docilité qui fait la joie de leurs « cornacs » cultivateurs.

Un forçat, après une campagne menée successivement par le Bonnet Rouge et la Ligue des Droits de l'Homme, sort du bagne.

Il veut se réhabiliter, il se présente à la suite du dépôt de Saint-Martin-de-Ré où il était depuis un an — au bureau de la gendarmerie pour y demander à suivre le sort des Français aux armées.

Le marchand des logis de service, ne voyant pas son nom sur la liste des indigènes de ce département, le dégage de toute obligation militaire.

Mais notre ex-forçat ne se contente pas de cette réponse : il veut se battre.

Il veut se battre, « racheter de son sang la faute qu'il committait en 1906 ».

Il se présente donc au commandant de la place de la Rochelle.

Après le compliment et l'incorporation en subsistance au 129<sup>e</sup> d'infanterie, attendant que du recrutement d'origine arrivent les renseignements complémentaires.

Cinq jours notre forçat évadé reste à ce régiment, puis, le sixième, un ordre arrive :

Il est expédié au dépôt des ex-cités où, depuis ce temps, il casse des cailloux. Un jour, il demande à passer au front, mais le jour, « ce bonbeur » lui est refusé.

Il nous écrit pour que son nom soit effacé. Nous ne pouvons que rappeler, qu'à l'heure où la mobilisation a outragé, il n'est pas inutile d'envoyer aux combats ceux qui le demandent ardemment.

Le Furet.

Le Livre du Jour

Poèmes de la Guerre

La guerre a suscité plus de héros que de poètes. Je ne sais si M. Georges Fauriol s'en compte en héros. Si c'est un poète, en poésie, en bien plutôt que de celle d'un héros. Les sentiments les plus communs, sous une forme appropriée, voilà ce qu'il se recueille. Poèmes de Guerre. Figueire éditeur. Ma haine s'y étale, assure l'auteur, le voici bien là. Quant à l'actualité, ce morceau nous en donne le ton.

Aux armes, citoyens ! Comme dans un Roseau, Le même Air revient toujours. De son rythme divin lever notre prière, Et le répète avec amour.

Et ce morceau s'intitule : La Marseillaise. Tout simplement ! — G. C.

Problèmes Sociaux

Il faut compter avec le Peuple!

Une note communiquée à la presse, ces jours-ci, nous a fait connaître que la commission du budget, reprenant l'examen des propositions ministérielles, a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Un bon point à la commission du budget, j'aurais bien voulu le voir en octobre dernier, mais je ne le puis parce qu'elle n'a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Le Furet.

Le Livre du Jour

Poèmes de la Guerre

La guerre a suscité plus de héros que de poètes. Je ne sais si M. Georges Fauriol s'en compte en héros. Si c'est un poète, en poésie, en bien plutôt que de celle d'un héros. Les sentiments les plus communs, sous une forme appropriée, voilà ce qu'il se recueille. Poèmes de Guerre. Figueire éditeur. Ma haine s'y étale, assure l'auteur, le voici bien là. Quant à l'actualité, ce morceau nous en donne le ton.

Aux armes, citoyens ! Comme dans un Roseau, Le même Air revient toujours. De son rythme divin lever notre prière, Et le répète avec amour.

Et ce morceau s'intitule : La Marseillaise. Tout simplement ! — G. C.

Problèmes Sociaux

Il faut compter avec le Peuple!

Une note communiquée à la presse, ces jours-ci, nous a fait connaître que la commission du budget, reprenant l'examen des propositions ministérielles, a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Un bon point à la commission du budget, j'aurais bien voulu le voir en octobre dernier, mais je ne le puis parce qu'elle n'a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Le Furet.

Le Livre du Jour

Poèmes de la Guerre

La guerre a suscité plus de héros que de poètes. Je ne sais si M. Georges Fauriol s'en compte en héros. Si c'est un poète, en poésie, en bien plutôt que de celle d'un héros. Les sentiments les plus communs, sous une forme appropriée, voilà ce qu'il se recueille. Poèmes de Guerre. Figueire éditeur. Ma haine s'y étale, assure l'auteur, le voici bien là. Quant à l'actualité, ce morceau nous en donne le ton.

Aux armes, citoyens ! Comme dans un Roseau, Le même Air revient toujours. De son rythme divin lever notre prière, Et le répète avec amour.

Et ce morceau s'intitule : La Marseillaise. Tout simplement ! — G. C.

Problèmes Sociaux

Il faut compter avec le Peuple!

Une note communiquée à la presse, ces jours-ci, nous a fait connaître que la commission du budget, reprenant l'examen des propositions ministérielles, a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Un bon point à la commission du budget, j'aurais bien voulu le voir en octobre dernier, mais je ne le puis parce qu'elle n'a écarté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation des contributions directes, afin de permettre d'achever l'établissement complet de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

Je n'ai pas eu le plaisir de voir le rendement, ou plutôt sur l'évaluation du rendement, de l'impôt sur le revenu.

tion serait ramenée de 5.000 à 3.000 francs. Les taxes sur les chevaux, voitures, pa, mulets, billards, publics seraient doublées, ainsi que les taxes sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.

Les boissons subiraient un relèvement considérable. On percevrait : De 1 fr. 50 à 3 francs par hectolitre pour les vins ; De 0 fr. 30 à 3 francs par hectolitre pour les cidres, poires et hydromels ; De 4 fr. 50 à 15 fr. par 100 kilos pour les raisins secs employés à la fabrication des vins à bon marché ; De 0 fr. 25 à 0 fr. 80 par degré hectol. pour les bières.

Les spécialités pharmaceutiques, les sucres seraient frappés d'un impôt très élevé. Les tarifs de vente des tabacs ont d'autre part été relevés de 30 0/0 en moyenne et seraient établis comme suit :

Tabacs ordinaires que la régie vendra au consommateur. Les paquets par kilogramme pour le détail vendus en paquets de 40 grammes, 14 fr. 30 pour le détail vendu au détail, la poudre à priser et le tabac à mâcher.

Pour les cigares, les augmentations les plus considérables porteront sur les cigares à 0 fr. 05, 0 fr. 10 et 0 fr. 15, qui passent respectivement à 0 fr. 075, 0 fr. 125, 0 fr. 20.

Il n'est pas question dans les nouvelles taxes proposées des tabacs de luxe qui ont été relevés par un simple décret du ministre des finances. Il est très probable que ces tabacs seront, eux aussi, frappés d'une majoration proportionnelle de 30 p. 100.

On voit, la commission du budget n'y va pas de main morte, et il y a matière pour de belles controverses entre les membres des deux commissions qui, admettant, délibèrent sur ces questions impopulaires. Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

corps d'armée inclus, et, jusqu'à 65 ans, des généraux ayant exercé des commandements supérieurs. La prolongation était valable pour un an seulement et nécessitant un décret.

A ceux qui viendront parler de l'âge avancé de quelques-uns de nos généraux particulièrement heureux dans cette campagne, on peut répondre ceci : Ces généraux intelligents étaient, il y a dix ans, au moins aussi capables que maintenant de conduire heureusement des opérations. Après trente années de service et d'expérience, ils avaient un bagage suffisant. Ceux qui les ont connus trouvent même qu'ils ont dépassé l'apogée de leur génie.

Dans la vie scientifique, politique, industrielle, commerciale, etc., l'homme donne son plein entre quarante et cinquante-cinq ans, après, il se prolonge. Dans la vie militaire, plus usante que les autres, il est anormal que l'homme puisse commencer à occuper un poste prépondérant après cinquante ans. C'est pourquoi, après avoir adopté le principe du renouvellement du haut commandement, il faudra accorder, au moins, des dispositions permettant l'accès des grades supérieurs dans de meilleures conditions que jadis.

Il n'est pas question dans les nouvelles taxes proposées des tabacs de luxe qui ont été relevés par un simple décret du ministre des finances. Il est très probable que ces tabacs seront, eux aussi, frappés d'une majoration proportionnelle de 30 p. 100.

On voit, la commission du budget n'y va pas de main morte, et il y a matière pour de belles controverses entre les membres des deux commissions qui, admettant, délibèrent sur ces questions impopulaires. Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

Les problèmes ainsi brutalement posés seront également discutés ailleurs qu'au Parlement, puisqu'ils intéressent une grande partie de l'industrie et du commerce français. Il sera intéressant de rechercher la répression pénale que pourrait avoir l'application de ces nouvelles impôts.

## OPINIONS

### L'Avancement des Officiers

Les débats de la Chambre ont montré que le pays est tout entier d'accord pour que le statut des Officiers n'est pas bon. Trop de généraux ont leur carrière militaire terminée après des insuccès dus à leur diminution morale et physique pour que l'on ne s'aperçoive pas d'un vice fondamental de nos institutions militaires.

Les amateurs d'objections diront : « Mais, dans l'armée allemande, l'âge moyen du commandement est aussi élevé que chez nous, ensuite nos cadres militaires n'ont jamais profité de l'opportunité d'un renouvellement des cadres ».

Répondons : « L'armée allemande souffre tellement de la sénilité des généraux et des colonels qu'elle sera définitivement vaincue malgré la situation exceptionnelle qu'elle avait en 1914, et cela parce qu'elle n'a pas eu le temps de faire évoluer son haut commandement que des coups sombres sont tombés à jet continu à la tête des armées, des corps d'armée, etc.

Nos écrivains militaires sont à la fois fiers et parés. Ils sont âgés et n'ont pas l'énergie suffisante pour sacrifier au patriotisme leur esprit de commandement. Ils ne veulent pas solliciter des mesures qui seraient nuisibles aux intérêts individuels de leurs anciens compagnons d'armes. Voilà pourquoi une question dont l'actualité est complète, est traitée seulement par des gens n'ayant pas d'attaches militaires.

De ce qui s'est dit à la tribune, il résulte qu'en un moyen d'expédients, chercher à remédier.

Les unités et états-majors de l'arrière sont commandés par des officiers ayant les galons et la solde correspondant à leurs fonctions.

Les unités de la ligne de feu sont commandées par des officiers n'ayant pas le grade correspondant à leurs fonctions.

Qu'il soit permis de dire que l'adoption d'un principe empêchant les cadres de venir en serait bien plus opportune à l'heure présente que l'admission des divers moyens proposés.

Au principe du renvoi de l'officier, au front d'un homme d'imprimé « diminué », il faudrait substituer le principe de l'officier, resté « diminué », pendant un délai au-delà d'une limite fixe, au moyen d'une lettre de service renouvelable annuellement.

Retraite obligatoire, pour tous les éléments de l'armée, à 55 ans d'âge. Prolongation possible, jusqu'à 58 ans, des généraux ayant eu des commandements jusqu'en

l'arrière.

Une féculation de la reprise prochaine de Messidor, du maître Alfred Bruneau, la direction remontera entièrement le ballet de l'Opéra, dont les nouveaux décors et les costumes sont exécutés d'après les dessins de M. Rend-Piot.

La Gaîté, après un sommeil de plusieurs mois, sommeil où l'avait plongé M. Charbonnel, reprendra l'activité théâtrale. C'est M. Duplay, séquestre du théâtre municipal, qui est l'artisan de ce réveil.

On dit que M. Charbonnel reprendra en mains la direction.

Après tout, c'est possible. Mais ce qu'il y a de certain aujourd'hui c'est que Lucien Guilty y montera des spectacles dont, le premier, ainsi que nous l'avons annoncé, est Mielte, de M. Paris Nicodème.

M. Duplay n'a pas loué à Lucien Guilty, à la suite avec le grand artiste pour une série de représentations.